
Dons patriotiques en eau-de-vie, cuivre et souliers par la société populaire de Prayssac, district de Cahors, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Dons patriotiques en eau-de-vie, cuivre et souliers par la société populaire de Prayssac, district de Cahors, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) pp. 7-8;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34225_t1_0007_0000_16

Fichier pdf généré le 15/05/2023

cielle et le décret relatifs à la prise annoncée : La publication a été couverte d'applaudissements interrompus par mille et mille cris joyeux et patriotiques : elle a été ainsi continuée, au milieu de la Société en masse et d'une foule de citoyens dans toutes les places et rues de la commune : on a dansé la Carmagnole et passé la nuit à faire le diable à quatre.

La fête civique a été célébrée le 10 avec l'appareil et le cérémonial du 9 : les femmes s'empressoient de porter les fagots au feu de joie. Le président y a prononcé un impromptu : Que n'avons-nous (se sont écrié alors les Sans-culottes) tous les Bougres dont tu parles à brûler ici ?...

L'élan du patriotisme a tout contenu, sans armes, ni bayonnettes. Cela devoit être dans un district vraiment républicain qui, au fond de la ci-devant Bretagne, adore la Révolution et la Montagne : ses curés se marient; l'argenterie des églises s'envoie à la Monnaie, le peuple s'est levé en masse contre l'ennemi, le blé, les chevaux se sont fournis au premier mot d'ordre. Les offrandes se font en bas, chemises et souliers. L'espérance de la République fait du charpi (sic), les assignats sont la monnaie courante, la jeunesse est aux armées, le pouvoir constitué est obéi avec respect, l'aristocratie expire. Ça va. Ça ira et ça tiendra.»

C. GUEUDET (présid.), BOULAIN (secrét.),
R. L. NAHÉ (secrét.).

7

Lettre du ministre de la guerre au président de la Convention, dans laquelle il annonce qu'il lui fait passer 12 livres 15 sous, montant de la solde de 10 jours du citoyen Reybier, sergent au 4^e bataillon de l'Ain, dont il fait don à la patrie pour les frais de la guerre; ce même citoyen offre aussi, pour les veuves et orphelins des défenseurs de la patrie, le sixième de sa solde de chaque mois (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

8

La Société populaire de Draguignan demande à la Convention nationale que Barras et Fréron, qui ont sauvé pour la seconde fois Marseille, restent encore quelque temps dans le département du Var; elle annonce en même-temps qu'elle a armé et équipé un cavalier, qui est déjà rendu à sa destination (3).

Insertion au bulletin (4). Renvoi au comité de salut public (5).

(1) P.V., XXX, 197 et 214. Texte très proche de l'original, daté du 8 pluv. et signé Bouchotte (C 290, pl. 918, p. 7).

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *J. Paris*, n° 396; *M.U.*, XXXVI, 188.

(3) P.V., XXX, 197.

(4) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *J. Sablier*, n° 1105; *M.U.*, XXXVI, 156; *J. Fr.*, n° 492.

(5) *J. Sablier*, n° 1105.

9

L'agent national provisoire de Bruyères marque que dans une vente de biens d'émigrés qui vient de s'effectuer, le prix de l'adjudication a presque triplé l'estimation (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bruyères, 1^{er} pluv. II. Au présid. de la Conv.]
(3)

« Je m'empresse de t'annoncer que la 2^e vente des biens des émigrés vient de s'effectuer : 47 petits lots estimés 4.882 l. ont été vendus 13.573 l. ce qui donne un excédent de 8.751 l. et prouve d'une manière énergique que nos administrés ne croient pas aux revenants. S. et F. »

VUILLAUME (agent nat.)

10

La Société populaire de Payzac informe la Convention nationale qu'elle a envoyé au district d'Excideuil 245 chemises et 12 paires de bas pour les défenseurs de la patrie, et 34 livres, tant en assignats qu'en numéraire, pour les frais de la guerre : elle invite la Convention à rester à son poste jusqu'à la fin de la guerre (4).

Mention honorable et insertion au bulletin (5).

[Payzac, 27 niv. II. Au présid. de la Conv.] (6)

« Citoyen,

Nous te prévenons que nous envoyons demain au Comité de surveillance, établi par le district d'Excideuil, département de la Dordogne, les objets ramassés par les membres de la Société populaire établie au dit Payzac. Savoir : 245 chemises pour les défenseurs de la Patrie, 12 paires de bas, 2 au[nes] 1/2 de toile d'étoupes; en assignats pour les frais de la guerre, ci 13 l. en numéraire id. 21 l.

34 l.

Nous profitons aussi de cette occasion pour inviter les membres de la Convention nationale à rester à son poste jusques à la fin de la guerre. »

COURTILLIAS (présid.), B. CAILLOU (secrét.).

11

La Société populaire de Prayssac, canton de Puy-Libre, district de Cahors, a fait offrande à la patrie de 6 barriques d'eau-de-vie, de 200

(1) P.V., XXX, 197.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(3) C 291, pl. 931, p. 19.

(4) P.V., XXX, 198.

(5) Bⁱⁿ, 9 pluv. Mention dans *M.U.*, XXXVI, 157; *Ann. patr.*, p. 1762.

(6) C 290, pl. 918, p. 6.

livres de cuivre, et de 30 paires de souliers; elle invite la Convention à achever de consolider son ouvrage (1).

Mention honorable et insertion au bulletin (2).

[Prayssac, s. d.] (3)

« A la Convention nationale,

Cinquante sans-culottes, formés en société, dans le sein d'une campagne isolée pour y professer les vertus républicaines dont vous nous donnez l'exemple; toujours attentifs aux besoins de la patrie, viennent signaler leur zèle par une offrande de 6 barriques d'eau-de-vie, 200 livres pesant de cuivre, et 30 paires de souliers.

Citoyens, ce n'est pas ici le superflu de l'opulence, il n'est pas de riche parmi nous; nous pourrions plutôt vous parler de nos calamités, de nos malheurs, mais si les saisons apesanties depuis quelques années, sur les productions du sol que nous cultivons, nous empêchent de pouvoir beaucoup, nous jurons que nos fortunes dans leur médiocrité sont toutes consacrées au salut de la République.

Et vous, dignes représentants d'un peuple affranchi, achevez, consolidez votre ouvrage, et bientôt le souvenir de vos travaux, de vos dangers se perdra dans les jouissances précieuses que vous prépare le bonheur des Français. »

BERLAT (*secrét.*), D. E. BERNARD (*présid.*).

P. S. La Société a déjà déposé son offrande entre les mains des administrateurs du directoire du district de Cahors.

12

Lettre des représentants du peuple Laignelot et Tréhouart, par laquelle ils demandent pour les élèves des écoles républicaines de Brest (4), les bustes de Marat et Lepeletier, ces jeunes élèves leur ayant exprimé leur vœu à cet égard (5).

Mention honorable, insertion au bulletin.

Les représentants du peuple près les Côtes de Brest et de Lorient, écrivent du 3 pluviôse; ils adressent à la Convention une pétition qui leur a été présentée par les élèves des écoles républicaines de Brest, pour obtenir un pavillon national, afin de le placer au-dessus de la porte de leur établissement, à la place d'une croix de fer. Ils demandent aussi les bustes de Marat et Lepeletier.

Renvoyé au ministre de l'intérieur (6).

(1) P.V., XXX, 198.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(3) C 290, pl. 918, p. 5.

(4) Et non Lorient; les repr. étaient à cette date à Brest.

(5) P.V., XXX, 198. Mention dans *J. Sablier*, n° 1105.

(6) Bⁱⁿ, 9 pluv. Reproduit dans *AULARD, Recueil des Actes...*, X, 385.

13

La Société républicaine de la commune de Louhans, département de Saône-et-Loire, exprime dans une adresse sa sensibilité sur le dénuement où se trouvent les défenseurs de la patrie, des vêtements de premier besoin: elle invite la Convention nationale à forcer les égoïstes à des sacrifices nécessaires au salut de la patrie (1).

Insertion au bulletin (2).

[Louhans, 24 niv. II] (3)

« Citoyens Représentants,

Nous célébrons des triomphes, nous rendons de grands hommages à la valeur des braves défenseurs de notre patrie; c'est un tribut que nous payons à leur intrépidité et à leur dévouement; les fêtes que nous célébrons nous rappellent des devoirs plus imposants envers ces braves guerriers; le dénuement où ils sont des choses de première nécessité altère la joie que nous inspirent leurs victoires.

En les soulageant, en leur procurant tout ce qui peut contribuer à leur santé, nous ne nous acquitterons pas envers eux d'un tribut de reconnaissance mais d'une véritable dette nationale.

Nous frémissons quand on nous dit, que manquant de linge, ils sont exposés à des inconvénients qui ne doivent être réservés que pour les esclaves et les monstres qu'ils combattent, en effet, citoyens, les poux et la lèpre ne doivent dévorer que les infâmes émigrés, et les vils satellites des tyrans, mais le soldat républicain ne doit connaître d'autres fatigues que celles des combats, il ne doit sentir d'autres douleurs que celles que lui causent ses glorieuses blessures.

Le véritable sans-culottes, toujours bon, toujours reconnaissant, se déshabille avec plaisir pour vêtir le défenseur de la Liberté, mais, Citoyens, les sacrifices toujours renaissants du patriote sont insuffisants. Tandis qu'il donne ses bas, ses souliers, tandis qu'il partage avec le soldat de la Patrie ses quatre chemises, le riche, l'égoïste, le muscadin, l'aristocrate en entasse plusieurs douzaines dans une commode et à peine en détache-t-il une ou deux des plus mauvaises pour celui qui, au péril de son sang, défend ses biens et sa vie.

Citoyens représentants, vous le sentez, une révolution exige de grandes mesures en tous genres: les moyens de soulager nos frères d'armes sont entre nos mains. Faites-en usage en frappant d'anathème et en déclarant suspect quiconque pendant la guerre gardera pour son service plus de six chemises et qui dans le délai prescrit, ne déposera pas l'excédent dans les magasins de la nation. Par cette grande et salutaire mesure vous ferez un acte de justice, et acquitterez la Nation d'une dette sacrée envers ses braves défenseurs.

(1) P.V., XXX, 198.

(2) Bⁱⁿ, 9 pluv.

(3) C 292, pl. 936, p. 34.